



MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

*Communiqué de presse*

*Communiqué de presse*

Direction générale des Finances publiques  
[economie.gouv.fr](http://economie.gouv.fr)  
[impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)

Paris, le 11 octobre 2019  
N° 831

## Sécurité informatique : la DGFIP met en garde contre les arnaques aux faux sites internet des impôts

### Attention à l'adresse des sites que vous visitez

Un site frauduleux [impots.gouv.app](http://impots.gouv.app) imitant l'accès à l'espace particulier du site officiel [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) a tenté de **subtiliser des informations personnelles** des usagers **pour voler les coordonnées de carte bancaire**.

Très rapidement des actions ont été engagées pour faire fermer ce site malveillant qui usurpait l'identité de notre site. Il est désormais inopérant.

La DGFIP vous invite à rester vigilants : pour vos démarches fiscales vérifiez toujours que vous êtes bien sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr), puis sur <https://cfspart.impots.gouv.fr/> lorsque vous souhaitez accéder à votre espace particulier.

### Ne donnez jamais les références de votre carte bancaire

La DGFIP rappelle qu'elle ne vous demande **jamais** de communiquer les **coordonnées de votre carte bancaire (numéro et cryptogramme) pour payer un impôt, pour percevoir un remboursement ou encore pour compléter vos coordonnées personnelles**. Il s'agit là de tentatives de fraude à la carte bancaire, le plus souvent via la promesse d'un remboursement d'impôts.

Pour plus d'information, rendez-vous sur [impots.gouv.fr/portail/securite-informatique-soyez-vigilants](http://impots.gouv.fr/portail/securite-informatique-soyez-vigilants)

Contact presse :  
Direction générale des Finances publiques 01 53 18 86 95